



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

passport biométrique

Question écrite n° 118273

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'indemnisation par l'État des communes équipées de stations d'enregistrement de passeports biométriques. Ces communes accueillent les demandes d'habitants hors commune et l'afflux important de demandeurs non résidents (souvent plus de 50 %) a pour conséquence une charge de travail plus importante. Le projet de mise en oeuvre de la carte nationale d'identité électronique va accentuer ce problème et l'indemnisation versée aux communes est basée sur un volume de 30 % alors que les demandes extérieures à la commune représentent le plus souvent la majorité des demandes. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de réviser les critères de l'indemnisation accordée pour l'ajuster au véritable volume d'activité engendré par le traitement des dossiers des non-résidents et pour compenser les frais supporté par les communes.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118273

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 10003

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)